

Certification électrostatique

Les matériels non électriques n'ayant pas de source propre d'inflammation sont hors du champ d'application de la directive ATEX 94/9/CE. Cependant, les exploitants de sites de production doivent les évaluer avant leur intégration et leur utilisation pour être en conformité avec la directive «utilisateurs» 99/92/CE et s'assurer que ces matériels ne constitueront pas une source d'inflammation en zones ATEX.



L'INERIS a mis en place le référentiel de certification volontaire ELECTROSTATIC-INERIS pour accompagner les entreprises concernées par les matériels exclus de la directive 94/9/CE.

Référentiel et certification ELECTROSTATIC-INERIS

L'INERIS propose une certification volontaire des équipements non électriques utilisés en zones ATEX et pouvant présenter un risque électrostatique de par leur conception et leur utilisation.

Le référentiel ELECTROSTATIC-INERIS a été développé pour répondre à une demande des utilisateurs et des fabricants tant nationaux qu'étrangers.

La certification consiste à évaluer un équipement et à s'assurer qu'il possède un niveau de sécurité suffisant et approprié aux zones à risque d'explosion. La certification vise à émettre pour un équipement, un certificat de conformité et l'apposition de la marque ELECTROSTATIC-INERIS sur celui-ci. Cette reconnaissance du niveau de sécurité adapté à une ou plusieurs zones à risque d'explosion est une garantie de sécurité pour les utilisateurs.



ELECTROSTATIC



Avantages de cette certification

Pour les constructeurs :

- · Validation du matériel par un organisme tiers notifié ATEX 94/9/CE
- Obtention d'un certificat avec marquage explicite en lien avec les zones et les classes de gaz ATEX
- Meilleure visibilité avec un marquage (logo)
- Garantie de sécurité / qualité dans le temps grâce au suivi du matériel
- · Liste des matériels certifiés consultable sur le site de l'INERIS

Pour les utilisateurs :

- Équipement sûr, évalué par un organisme reconnu
- · Adéquation du matériel avec la zone ATEX d'utilisation
- · Prescriptions sur l'utilisation et le montage du matériel
- Reconnaissance aisée des matériels sûrs par un marquage / logo



Certification électrostatique

Démarche volontaire de certification

Demande de certification

Examen de sa recevabilité tenant compte des indications et du dossier client.

2 Évaluation de l'équipement

Suivant les normes adaptées et définies dans le référentiel ISO 8031, EN 1149-5...

En absence ou inadaptation de normes pour certains équipements, l'**INERIS** s'appuie sur des méthodes d'essais issues de la recherche et de son expertise afin de garantir une évaluation réaliste de qualité. Ex: manche filtrante, EPI...

3 Élaboration du certificat

Le certificat est délivré si l'équipement est reconnu conforme, selon les groupes de gaz spécifiés et les zones ATEX d'utilisation du matériel.

4 Suivi de l'équipement

Le certificat de conformité **ELECTROSTATIC-INERIS** est renouvelable après réévaluation de l'équipement afin de vérifier le respect des exigences techniques et de traçabilité définies dans le référentiel.





- BigBag, GRV
- Bandes transporteuses
- Tissu enduit (bâches de protection)
- Vêtements de travail, EPI (casque, harnais anti-chute, gants, protection auditive...), masques, ARI...
- Chaussures
- Autres équipements non électriques devant être utilisés en zone ATEX

Exemple de marquage



Évaluation dans le laboratoire de l'INERIS certifié ISO 9001 Notifié directive ATEX 94/9/CE

Contact:

contact.dsc@ineris.fr



pour un développement durable